

Penthalaz, le 5 octobre 2010



Conseil communal Penthalaz Proces-verbel nº20

Séance du 04 octobre 2010

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président, MM. Pierre-André Ischi et Gérald Santschy, scrutateurs, Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel

Membres présents : 44 Excusés : Mmes Sandrine Berthoud, Sylvette Grandchamp, MM. Jean-Rudolph Hubschmid, Roland Jaeger et Daniel Rochat.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

- b) Adoption du procès-verbal.
- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2010.
 La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, n'a pas de communication.

- M. Yvan Rochat, Municipal, n'a pas de communication.
- M. Yves Jauner, Municipal, n'a pas de communication.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, a une pensée toute particulière pour M. Mathieu Pesenti, apprenti de 3^{ème} année au service extérieur, qui a perdu sa maman 3 semaines auparavant.

M. Frédy Mast, Municipal, parle du sujet suivant :

Info radar (TCS) : durant la semaine du 14 au 20 septembre 2010, un radar du TCS a été placé à différents endroits dans la Commune afin de pouvoir se rendre compte des éventuels excès de vitesse de certains usagers de la route.

M. Frédy Mast, Municipal, présente des chiffres parfois alarmants. De ce fait, la demande d'intensifier les contrôles dans certaines zones de Penthalaz a été déposée au bureau des radars à la police cantonale à Lausanne.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour. Il informe qu'une modification sera apportée au point 2). Il faut lire : « Rapport de la Commission relatif à la constitution d'un droit de superfice sur la parcelle n° 169 - **Chemin du Mont-Blanc.** » en lieu et place de « La Vuy. »

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec la modification annoncée.

1. Nomination d'une nouvelle Conseillère communale.

En remplacement de M. José Feijoo, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste et Sympathisants Mme Stéphanie Bassi. Mme Bassi est née à Cossonay et a effectué sa scolarité dans le groupement scolaire de Cossonay-Penthalaz. Elle habite depuis plus de 20 ans à Penthalaz et occupe le poste de secrétaire du parti socialiste vaudois à Lausanne.

Les conditions étant requises, M. Daniel Traini, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère, applaudie par l'assemblée qui est maintenant composée de 45 membres.

Rapport de la Commission relatif à la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n°169 –
 Ch. du Mont-Blanc (Préavis municipal N° 65-2010)

M. Didier Chapuis, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du rapport de la Commission qui sont différentes des conclusions présentées dans le préavis municipal.

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 65 – 2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à la constitution de ce droit de superficie.
- De constituer un droit de superficie d'une durée de 99 ans, ceci dès le 1^{er} janvier 2011.
- D'encaisser du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 un loyer de CHF 34'500 annuel et de verser celui-ci sur un compte de roulement à but social dans le budget de fonctionnement de la Commune.
- 4. Dès le 1^{er} janvier 2014, d'encaisser au 30 juin de chaque année, un loyer fixé à CHF 34'500. Ce prix sera adapté tous les 5 ans en fonction de la différence de pourcentage entre l'indice des prix à la consommation, pour la première fois entre les dates du 1^{er} janvier 2014 et 1^{er} janvier 2019. Et ainsi de suite jusqu'à la fin du droit de superficie de 99 ans, soit au 31 décembre 2110.
- D'enregistrer cette redevance sous rubrique 310 des terrains communaux et dans le compte 310.423.24 intitulé « Redevance sur terrain du Mont-Blanc (pce 169) ».

- D'amortir la valeur comptable au bilan du patrimoine financier (compte 9.123.01), en 29 annuités de CHF 10'000.-, pour la première fois en 2014.
- M. Stefan Bérard demande que le vote ait lieu à bulletins secrets. La Municipalité demande à se retirer durant le vote.

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de la Commission sont acceptées par 22 oui, 21 non et 2 blancs.

- 3. Rapport de la Commission des Finances et de l'Urbanisme relatif au concours d'architectes « PPA La Vuy » (Préavis municipal n°68-2010)
- M. Pierre Zurbrügg, rapporteur, lit le rapport rédigé par la Commission des Finances et la Commission d'Urbanisme chargées de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Louis Dupuis demande que représente le montant de CHF 6 à 10 millions cité dans le rapport : est-ce un apport cantonal ou cela représente-t-il l'ampleur du projet ?

M. Pierre Zurbrügg informe qu'il s'agit bien de la part d'investissement de la Commune. Pour sa part, la Fondation EMS La Venoge devrait investir probablement le double de ce montant dans ce projet.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise que les chiffres énoncés ne sont en aucun cas précis et qu'il s'agit bien d'une estimation.

M. Jean-Claude Andrey remarque qu'habituellement le montant alloué pour l'étude d'un projet représente un certain pourcentage du mandat d'architecture. En l'occurrence, la somme de CHF 180'000.- a déjà été fixée alors que le coût total du projet reste très imprécis.

Il s'agit de la somme estimée relative au projet présenté par la Municipalité à l'architecte précise M. Pierre Zurbrügg.

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que ce montant représente la participation de la Commune pour ce concours d'architectes « PPA La Vuy ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°68 - 2010, entendu le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par la Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (Selon catalogue, N° 106, « intention d'investissement pour développement économique, frais d'étude » prévu entre 2007 et 2009 pour un montant de CHF 215'600.-)

décide

- D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à la constitution du concours d'architectes, en collaboration avec la Fondation EMS La Venoge,
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 180'000.- pour ce concours,
- d'amortir le coût net par prélèvement sur le fonds de réserve pour utilité publique, spécialement affecté pour le développement communal (9.282.09), et de financer la dépense par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 43 voix et 1 abstention.

4. Propositions individuelles.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, demande la dissolution de la Commission « Statuts du personnel communal ».

M.Yvan Rochat, Municipal, apporte quelques précisions concernant le carrefour du Cheminet/route de Dessous-la-Ville. Celui-ci sera mis à l'enquête durant le mois d'octobre 2010. Le financement des travaux a été prévu dans le préavis municipal n° 58-2010, accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 3 mai 2010.

M. Daniel Traini, Président, reprend la parole pour annoncer la date de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 6 décembre 2010 à 19h00.

Il passe ensuite à la nomination de deux nouvelles Commissions. Il s'agit de :

Commission « Rénovation de bâtiments ». Pour le groupe Socialiste et Sympathisants, M. Stéphane Zürcher propose : MM. Pascal Affolter, Pierre-André Ischi et Pierre Zurbrügg

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz, M. Eric Joseph propose : MM. Claude Brocard et Charles Gardel

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Gilles Rochat propose : MM. Pierre-Yves Dénéréaz et Fritz Waelti

Commission « Statuts-AJERCO »

Pour le groupe Socialiste et Sympathisants, M. Stéphane Zürcher propose :

Mme Delphine Probst, MM. Didier Bratschi et Bernard Morel

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz, M. Eric Joseph propose : Mmes Sylvette Grandchamp et Sandrine Stoller

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Gilles Rochat propose : MM. Christoph Loetscher et Bernard Murisier

Le Président

Daniel Traini

M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle la séance d'information publique concernant le « PPA Nord » qui se tiendra le jeudi 14 octobre 2010 à 19h00 à la salle villageoise du Verger.

WTHALA

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h15.

La secrétaire

Claudine Martin